

Montclar-Lauragais, le 26 décembre 2014

Frédéric Boutet
Le village
31290 Montclar-Lauragais

M. le Maire, Jean-Claude Saffon
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Mairie
31290 Montclar-Lauragais

OBJET : les éclairages publics sont facultatifs

Monsieur le Maire,

Vous n'êtes pas censé ignorer la loi. J'affirme que :

- il n'existe aucun texte de loi en France qui oblige le Maire à éclairer les rues, les places, les lieux publics, pendant la nuit, et
- il n'existe aucune jurisprudence qui montre qu'un Maire se serait fait condamné par un habitant parce qu'il n'aurait pas éclairé un lieu public.

Dans votre conseil municipal est répandue cette idée que le Maire est tenu d'éclairer les rues. Formulez-le comme vous voudrez. Cela revient à installer et allumer des éclairages publics, ce que vous vous attachez à faire de manière sérieuse et efficace. J'affirme que sa justification est fausse : le Maire n'est nullement tenu d'assurer des éclairages quand il fait nuit.

Ceci étant posé, vous voudrez bien maintenant me prouver l'inverse si vous le voulez, en me fournissant les textes de loi et la jurisprudence qui vont comme vous voulez que cela aille. Vous disposez d'un service juridique auprès du département, vous vous en êtes déjà servi pour les questions qu'il m'arrive de poser, vous pouvez le saisir sur ce point. Si vous n'avez aucun élément de preuve à me fournir, c'est que mon affirmation initiale est juste.

Le 18 décembre 2014, vous avez fait venir la société BOUYGUES ÉNERGIES SERVICES à Montclar-Lauragais : deux gros camions de 17 tonnes, dont l'un avec nacelle élévatrice, étaient présents à 9h. Je les ai observé, ils sont venus rallumer le réverbère qui est en face de chez moi. Deux camions pour un tour de clef triangle. Je vous demande de bien vouloir me montrer la facture de la société BOUYGUES.

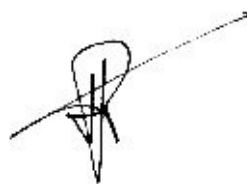
Je vous informe : c'est moi qui ait éteint le lampadaire en face de chez moi. Je l'ai à nouveau éteint après que les employés de Bouygues soient partis. Ils sont donc venus pour rien. C'est dommage de gaspiller de l'argent public. Je vous propose d'en discuter.

Cela fait trois ans que je réclame qu'il y ait une réunion publique sur les

éclairages. Toutes les lettres que j'ai adressées à la mairie et à tous les habitants en témoignent. Je ne réclame même pas qu'on éteigne les éclairages. Je réclame juste une réunion publique : que ceux qui sont pour les éclairages devant chez moi viennent débattre avec moi devant les autres. Nous ne sommes pas d'accord, mais on boit un coup le dimanche. Votre conseil municipal me l'a refusé. Devant cette situation de pouvoir arbitraire, seule l'action reste efficace. J'ai éteint l'éclairage au sol de la place de l'église, j'ai éteint les éclairages de l'église, j'ai éteint ce lampadaire devant chez moi qui me gêne directement et qui me dérange en tant qu'élément du système généralisé qu'on nous impose. C'est pas compliqué : j'arrêterai d'allumer et d'éteindre les éclairages publics lorsque nous pourrons en discuter en public, dans une salle publique. Donc, je pense que vous pouvez arrêter de demander à Bouygues Énergies Services de venir rallumer les réverbères.

J'ai été informé que vous envisagiez de porter plainte sur le fait que ce lampadaire se soit éteint. Si vous l'avez fait, je souhaite avoir copie de la plainte. Si vous vous êtes plaint, c'est qu'il y a préjudice. Vous m'expliquerez donc en même temps, quel préjudice j'ai fait subir aux habitants de notre commune en éteignant ce lampadaire.

Je vous prie d'agréer mes salutations circonstanciées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, somewhat abstract set of lines and curves, positioned in the lower right quadrant of the page.